



Contrat d'engagement - AMAP du Pays de Redon

CONTRAT - Pain

Du 01 Janvier au 31 décembre 2023

LES PRODUCTEURS	L'ADHÉRENT
NOM : AUDRAN Prénom : Gaël NOM : GRUAZ Prénom : Emeline	Nom :
Représentants de : GAEC La ferme du Perray Julienne Adresse : 17 l'Épine des Haies Code postal/ville : 44290 Guémené-Penfao Téléphone : 06 50 12 43 43 (Emeline) 06 67 43 63 44 (Gaël) Courriel : contact@lafermeduperrayjulienne.bzh	Prénom :
	Téléphone :
	Mail :

Le producteur déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'AMAP du Pays de Redon et confirme son engagement au titre de ce contrat envers le consommateur.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'AMAP du Pays de Redon et confirme son engagement au titre de ce contrat envers le producteur. Conformément à la charte des AMAP, l'adhérent doit pré-financer la production.

1. L'adhérent qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAP Pays de Redon.

2. Résiliation Sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement, une demande de résiliation peut être formulée pour être étudiée par les membres du bureau.

3. Information producteur

Nous, c'est Emeline et Gaël, paysans-boulangers depuis Octobre 2020, suite à une reconversion professionnelle. Nous travaillons des variétés de blé en mélange, majoritairement des variétés rustiques (Blé de Redon, Rouge de Bordeaux, Saint-Priest...), avec une petite proportion de blé moderne. Nous travaillons exclusivement avec des produits issus de l'Agriculture Biologique. Nos pains sont à base de levain naturel, et cuits au four à bois. Au fournil, nous travaillons également le seigle, le petit épeautre et le sarrasin (blé noir).

4. Distribution

Point de distribution	Le vendredi de 18h à 19h	06 Rue de la Maillardais - 35600 REDON
Durée de la saison	La saison commence le 06/01/2023 et se termine le 22/12/2023	
Fréquence et semaines de distribution	Hebdomadaire pendant 43 semaines Attention pas de livraison aux dates suivantes : 21/04 ; 19/05 ; 14/07 ; 04/08 ; 11/08 ; 18/08 ; 25/08 ; 10/11 ; 29/12	

5. Règlement

Descriptif produit	Poids	Prix unitaire	Moulu ?	Quantité	S/Total	Total
P'tite boule nature (semi-complet)	500g	2,50€				
Grosse boule nature (semi-complet)	1kg	5,00€				
Le pépère (semi-complet)	2kg	9,00€				
Le p'tit graines (millet/lin/tournesol/graines de courges)	500g	3,50€				
Le gros graines	1kg	6,50€				
Pain aux noix ou raisins-noisettes	500g	4,00€				
Pain de seigle	500g	3,00€				
Pain méteil (blé/seigle)	800g	5,00€				
Pain de sarrasin	500g	4,00€				
Petit épeautre	1kg	9,00€				
Demi petit épeautre	500g	5,00€				
Tourtoche (pain brioché sucré)	500g	4,50€				
Contrat mix « petit » 1 pain différent 1 semaine sur 2	500g	3,50€				
Contrat mix « grand » 1 pain différent 1 semaine sur 2	1kg	6,50€				
Farine T80 (livraison mensuelle)	1kg	2,00€				
Possibilité de commander du pain supplémentaire avant le mercredi des semaines distribuées, par SMS au 06 50 12 43 43 (Emeline) // Règlement par chèque ou espèces le vendredi distribué.					Total/ semaine	
					Nombre de semaines	
					Total dû	

Il vous est donc demandé un engagement ferme de réservation sur toute la durée de la saison

L'adhérent règlera la totalité de la somme due pour l'année au producteur au moment de la signature du contrat signé.

Les chèques et le contrat seront confiés au référent producteur mentionné en bas de page.

Le règlement peut se faire en plusieurs chèques que le producteur encaissera avec un délai d'un mois minimum entre chaque chèque. Les chèques seront remplis à l'ordre de **GAEC La ferme du Perray Julienne**

Nombre de chèques	Montant de chaque chèque	Montant total

LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
Fait à : Le :/...../..... Signature :	Fait à : Le :/...../..... Signature :